



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 52523

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la hausse du prix du gazole marine à la Réunion. L'équilibre de la pêche réunionnaise se révélant déjà fragile, la hausse du prix du gazole marine (+ 12 centimes au 1er août) a provoqué des difficultés supplémentaires. De plus, le fossé se creuse un peu plus avec les tarifs pratiqués en métropole. Si le litre se négocie à 1,53 franc dans l'Hexagone, à la Réunion, il est à plus de 2,70 francs alors qu'en avril 1999 il n'excédait pas 1,09 franc. Par ailleurs, les pays de la zone océan Indien pratiquant des tarifs voisins de ceux rencontrés en France métropolitaine (autour de 1,50 franc), le fragile équilibre de l'économie de la pêche réunionnaise paraît de plus en plus menacé. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les raisons de toute nature (structurelles, conjoncturelles, historiques...) qui expliquent cet énorme différentiel et s'il envisage de prendre des mesures pour remédier à cette situation qui pénalise fortement la pêche locale.

Texte de la réponse

Le prix du gazole « marine » a subi, depuis le début 1999, des variations importantes, explicables en grande partie par la fluctuation à la hausse des prix du pétrole brut. Ce phénomène a pu être aggravé localement à la Réunion par deux phénomènes : l'île de la Réunion dépend totalement des produits pétroliers importés, principalement en provenance de l'Asie. Elle ne dispose pas de moyens de raffinage locaux et seuls les produits finis sont importés. Or les prix des produits finis, s'ils sont logiquement corrélés sur le long terme avec les prix du pétrole brut, ne le sont parfois pas sur le court terme. Cela explique qu'en septembre/octobre 2000, les prix du gazole aient augmenté dans une proportion nettement plus importante (10 points de plus) que ceux des produits bruts. La demande très importante des consommateurs de fioul de l'Amérique du Nord à l'approche de l'hiver, alors que les stocks étaient bas, a brutalement déséquilibré le marché mondial du gazole (base identique au fioul), entraînant des difficultés d'approvisionnement et une hausse brutale des cours. Le gazole pêche étant un carburant non taxé, la répercussion de la hausse de ses cours a été particulièrement sensible pour le prix de vente au détail. La situation métropolitaine est, sur ce point, comparable à celle de la Réunion : la faiblesse ou l'absence de taxes empêche celles-ci de jouer un rôle d'amortisseur sur le prix de vente, et l'impression d'augmentation est d'autant plus forte. Les niveaux de prix atteints à la Réunion en avril 1999 et en octobre 2000 sont comparables à ceux atteints en métropole. Ainsi, si le gazole pêche se négociait sur l'île à 0,17 euro en avril 1999 et à 0,41 euro en octobre 2000, en métropole, ces valeurs étaient respectivement de l'ordre de 0,14 euro et de 0,38 euro. L'augmentation a donc été de 0,24 euro pour la Réunion et pour la métropole. Si l'évolution de prix a bien été identique, la différence de 3 centimes d'euro en niveau est en grande partie imputable aux coûts de transport (liés à l'importation) qui sont nettement plus faibles en métropole du fait de la proximité des raffineries.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52523

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5965

Réponse publiée le : 15 avril 2002, page 2008